

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 7 décembre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-019-14936/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention spécifique à l'association Rising Sud pour le Consumer Electronic Show de Las Vegas 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°6169  
68838**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement économique inscrite dans l'agenda du développement économique votée à l'unanimité en juin 2022, la Métropole travaille, en lien étroit avec ses partenaires, à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'innovation qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Avec plus de 41 000 salariés pour environ 13 000 entreprises, le numérique constitue une filière clé du développement économique de notre territoire.

Organisé autour de totems emblématiques tels que la Cité de l'Innovation Aix Marseille, animé par un écosystème dynamique autour notamment de la French Tech Aix Marseille, cette filière représente un gisement de création d'emplois, de richesse et de notoriété exceptionnelles pour la Métropole.

L'innovation technologique, en particulier dans le domaine digital, est un enjeu majeur du développement des entreprises et des territoires et participe au renforcement de leur compétitivité et de leur attractivité.

Le Consumer Electronic Show (CES) de Las Vegas est l'événement de référence mondial dans ce domaine. Il a rassemblé en 2023 plus de 3 100 exposants issus de 151 pays et 118 000 visiteurs.

Cet événement est aujourd'hui devenu incontournable pour les entreprises qui souhaitent faire connaître, diffuser et vendre leurs solutions innovantes au niveau international. Cet événement est l'occasion pour elles de nouer concrètement des relations à l'international, développer des réseaux et rencontrer des clients, financeurs et partenaires.

Dans ce contexte, Rising Sud, l'agence de développement économique de la Région Sud, propose d'organiser une opération globale d'accompagnement des startups lors du CES 2024 portant sur 2 axes :

- La contribution à l'accompagnement des entreprises du territoire métropolitain (participation aux frais de stand et de coaching).
- La contribution aux frais liés aux moments collectifs de la délégation (frais logistiques de l'organisation des coaching, kick off ou débriefing de l'opération).

La délégation régionale sera composée de 15 entreprises dont 7 de la Métropole Aix-Marseille-Provence principalement axée autour des transitions énergétiques, du digital et de la Healthtech.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir cette démarche pour permettre la participation des startups de son territoire à cet événement dans des conditions financières favorables.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS 0006169.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Rising Sud une subvention d'un montant de 20 000 €.

Compte tenu de la réalisation de l'action en janvier 2024, il est proposé de déroger au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° n°FBPA-023-12563/22/CM et notamment sur les justificatifs à fournir quant au versement du solde de la subvention 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite soutenir l'action de Rising Sud qui consiste en l'organisation d'une opération globale, d'accompagnement de startups régionales, et notamment de celles du territoire de la Métropole, pour participer à l'édition CES 2024.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à Rising Sud d'un montant de 20 000 euros au titre de l'exercice 2024.

##### **Article 2 :**

Est approuvée la convention annuelle d'objectifs, ci-annexée, avec Rising Sud.

##### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 633.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SR11 ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER